

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 3931

présenté par  
Mme Lorho et Mme Ménard

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 65, insérer l'article suivant:**

Avant le 1<sup>er</sup> juin 2022, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les modalités de révision de la retraite additionnelle de la fonction publique et l'Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique à l'origine de son pilotage.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit d'un amendement de cohérence. S'il est légitime d'exiger un lissage du régime des membres de la fonction publique au régime général, il convient de mettre à jour le régime qui venait à en préciser les particularismes comme d'en abroger l'établissement le pilotant.